
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY** (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 21/02/2017 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Une parcelle édiée d'un bâtiment de type industriel cadastrée section AE n° 198 pour une contenance de 3 426 m², sis 3 avenue léonard Gilles à Saint Martin de Fontenay.

PLU : PLU zone UE (zone urbaine principalement affectée aux activités artisanales, industrielles ou commerciales compatibles avec l'habitat).

PROJET : Reconversion du bâtiment à usage d'activité (après dépollution et démolition – Intervention du fonds friches) en secteur de renouvellement urbain à vocation habitat.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **27 avril 2017 - Avis favorable.**

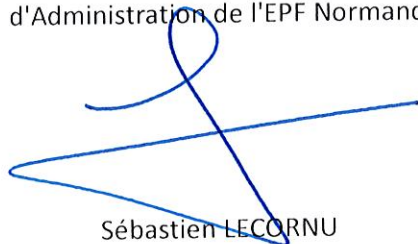
PROPRIÉTAIRE : **La commune de Saint Martin du Fontenay**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 117 000€ AU 20/04/2016

IMPUTATION : **Compte n° 927 325 – SAINT MARTIN DE FONTENAY « Avenue léonard Gilles »**
Enveloppe projet : 123.000 €

ROUEN le 12/06/ 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL